



REGIE PERSONNALISEE DE L'ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération transmise au représentant de l'État
et publicité assurée sur le site de l'Ecole Du Breuil.

EDB-2025-33

Délibération du Conseil d'Administration de l'École Du Breuil
Séance du 14 novembre 2025

Objet : Mise à jour de la liste des Ucare du BP REA nécessitant habilitation

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1 : Pour le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole, l'Ecole du Breuil met en place deux nouvelles UCARE en plus de celles déjà en vigueur dans le cadre de la mise en œuvre de ce diplôme :

- **Réaliser les opérations de production de l'atelier plantes aromatiques, à parfum et médicinales - N6C- prod plantes APM**
- **Transformer la production de fruits ou de légumes - N6A- transf fruit légume**

Article 2 : L'habilitation est soumise au SRFD de la DRIAIF Ile de France.

Article 3 : Le principe de l'habilitation est adopté.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe Najdovski